

PROGRAMME DE FORMATION

# La retraite et ses réformes : Comment améliorer ses droits à retraite ?

Webinaire partie 2

L'objectif de cette formation est d'apporter aux participants les éléments techniques et concrets de compréhension de la retraite en France. Comprendre les principes et les enjeux de notre système de retraite devient primordial pour mieux anticiper et préparer la retraite de tout assuré social. L'ensemble des points abordés le seront à la lumière des réformes légales et réglementaires actuelles et à venir.

Dates et Lieux	26 mai 2020
Durée	2h
Horaires	14h30-16h30

Public	Professionnels du patrimoine : CGPI, Experts-Comptables, Banquiers conseillers privés, Assureurs, Notaires, Avocats...
Type	Inter entreprise
Pédagogie	Exposé et cas pratiques
Modalités d'évaluation et de suivi	Quiz et corrigé (notation)

## Intervenant

[Virginie TRANCHANT](#)

Consultante et formatrice,  
Expert en Protection Sociale

## Objectif de la formation

### Webinaire Partie 2

- Apporter aux participants les éléments techniques et concrets de compréhension de la retraite en France.
- Comprendre les mécanismes mis à disposition de tout assuré social pour lui permettre d'améliorer ses droits à retraite au regard notamment du montant de sa pension de retraite.
- L'ensemble des points abordés le seront à la lumière des réformes légales et réglementaires actuelles et à venir.

## Contenu pédagogique

### Comment améliorer ses droits à pension ?

#### INTRODUCTION

Synthèse de l'impact du statut social sur les droits à retraite obligatoire

- Le régime Salarié : Avant/Après le 1er janvier 2019
- Les non-Salariés : de vrais indépendants ? artisan, commerçant, agri, professions libérales
- Cas des fonctionnaires

A - Par le régime obligatoire

Les éléments relatifs au régime de base : Rachat de trimestre

Les effets de l'âge sur la pension des différents régimes

La question de l'intérêt du Cumul emploi/retraite

B - Par le 3ème pilier de la retraite

Panorama du marché de la retraite supplémentaire

Avant/Après l'entrée en application de la LOI PACTE

Les dispositifs d'entreprise : Collectifs et Obligatoires

Les dispositifs à titre personnel : Individuel et Facultatif

Conclusion

## Contactez-nous

### Inter-entreprise

Tél : 04 73 15 14 54

Email : [formation@fidroit.fr](mailto:formation@fidroit.fr)

### Intra-entreprise

Tél : 04 73 15 14 59

Email : [formationpro@fidroit.fr](mailto:formationpro@fidroit.fr)

